

Procedure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2009/2117(DEC)
Procédure terminée	
Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT	
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		01/10/2009
		PPE MATHIEU HOUILLON Véronique	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D STAVRAKAKIS Georgios	
		ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	
		Verts/ALE STAES Bart	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
25/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0071/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0098/2010	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2117(DEC)

Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01103

Portail de documentation

Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	CofA	
Document annexé à la procédure		05827/2010	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.480	02/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		PE439.349	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0071/2010	25/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0098/2010	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2010/508](#)
[JO L 252 25.09.2010, p. 0119](#) Résumé

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 59,94 millions EUR en 2008 (contre 46,12 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est situé à Luxembourg (Luxembourg) compte officiellement 233 postes dont 189 effectivement pourvus assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2008, le Centre s'est essentiellement concentré sur des tâches de traduction de textes émanant d'une série d'organismes et institutions de l'Union.

Au total, le Centre indique qu'en 2008 le nombre de pages traduites était de 747.416 pages (en augmentation par rapport à 2007).

Le nombre de pages traduites par langue s'établit comme suit :

- langues officielles : 742.256 pages,
- autres langues : 5.160 pages (en nette augmentation par rapport à 2007).

Enfin, le rapport indique le nombre de pages traduites par type de clients :

- pour les organismes de l'Union : 731.944 pages,
- pour les institutions de l'Union : 15.472 pages.

Le nombre de pages traduites par des free-lances était en 2008 de 441.223 pages (contre 226.822 pages en 2007).

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

<http://www.cdt.europa.eu>

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer au Centre de traduction des organes de l'Union européenne, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : les députés félicitent le Centre pour la mise au point d'un outil informatique très performant, le FLOSYSWEB ;
- excédent budgétaire contraire au règlement de base : constatant l'excédent budgétaire récurrent du Centre (26,7 millions EUR en 2008), les députés demandent au Centre de prendre des mesures plus efficaces pour remédier à cette augmentation constante de son excédent. Ils notent également que le solde de trésorerie du Centre se montait à 48.405.006,88 EUR au 31 décembre 2008 et demandent à la Commission de veiller à maintenir ce solde de trésorerie à un niveau le plus bas possible. Ils invitent également le Centre à facturer les prestations à ses clients sur la base des coûts réels;
- cotisations de pensions pour le personnel : regrettant une fois de plus qu'aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission au sujet de la contribution de l'employeur au régime de pension du personnel, les députés constatent que ce conflit coûte au Centre plusieurs millions d'euros. Le Centre a même établi, en 2008, une réserve de 15,3 millions EUR pour faire face aux conséquences de ce conflit. Ils demandent dès lors au Centre d'informer l'autorité de décharge du développement des négociations et des coûts d'effectifs (en temps et en dépenses) causés par ce conflit;
- ressources humaines : les députés constatent que 81% seulement des emplois prévus sont occupés par des fonctionnaires et des agents temporaires en raison d'une insuffisance d'espace de bureaux. Les députés demandent dès lors au Centre de planifier d'une manière plus réaliste et efficace ses procédures de recrutement. Ils s'engagent également à définir des parcours complets de formation prenant en compte les qualifications et les savoir faire que le personnel doit acquérir pour conserver un niveau élevé de compétence;
- audit interne : constatant que la plupart des recommandations du Service d'audit interne avaient été mises en œuvre, les députés appellent le Centre à appliquer une véritable politique en ce qui concerne les postes sensibles et la mobilité du personnel.

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/508/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 26 voix contre et 50 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- excédent budgétaire contraire au règlement de base : constatant l'excédent budgétaire récurrent du Centre (26,7 millions EUR en 2008), le Parlement demande au Centre de prendre des mesures plus efficaces pour remédier à cette augmentation constante de son excédent. Il note également que le solde de trésorerie du Centre se montait à 48.405.006,88 EUR au 31 décembre 2008 et demande à la Commission de veiller à maintenir ce solde de trésorerie à un niveau le plus bas possible. Il invite également le Centre à facturer les prestations à ses clients sur la base des coûts réels;
- cotisations de pensions pour le personnel : regrettant une fois de plus qu'aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission au sujet de la contribution de l'employeur au régime de pension du personnel, le Parlement constate que ce conflit coûte au Centre plusieurs millions d'euros. Le Centre a même établi, en 2008, une réserve de 15,3 millions EUR pour faire face aux conséquences de ce conflit. Il demande dès lors au Centre d'informer l'autorité de décharge du développement des négociations et des coûts d'effectifs (en temps et en dépenses) causés par ce conflit;
- ressources humaines : le Parlement constate que 81% seulement des emplois prévus sont occupés par des fonctionnaires et des agents temporaires en raison d'une insuffisance d'espace de bureaux. Il demande dès lors au Centre de planifier d'une manière plus réaliste et efficace ses procédures de recrutement. Il s'engage également à définir des parcours complets de formation prenant en compte les qualifications et les savoir-faire que le personnel doit acquérir pour conserver un niveau élevé de compétence;
- audit interne : constatant que la plupart des recommandations du Service d'audit interne avaient été mises en œuvre, le Parlement appelle le Centre à appliquer une véritable politique en ce qui concerne les postes sensibles et la mobilité du personnel.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.